

RAPPEL DES REGLES DE L'ASCEE 07

L'ASCEE 07 est une association loi 1901, ancienne amicale des agents de la DDE, affiliée à la FNASCE (fédération nationale des ASCEE) et regroupées en Union Régionale (URASCE). Il y a une ASCE(E) dans chaque département.

Les agents sont libres d'adhérer ou pas moyennant le paiement d'une **cotisation annuelle** dont le montant est fixé et voté chaque année à l'Assemblée Générale. L'**adhésion** se fait **en début d'année civile** sauf exception (maladie, nouvel arrivant).

Depuis 5 ans les ASCEE se sont ouvertes aux personnes autres que les agents de nos ministères de rattachement, MTES, MASA et MCT, selon divers critères définis dans les statuts national et locaux.

La **carte** d'adhésion est **familiale** à l'exception de la carte occasionnelle qui est individuelle. Toutefois, elle ne bénéficie pas à la famille au sens large, mais **uniquement aux ayants droit déclarés** dans l'adhésion qui sont : le conjoint et les enfants de moins de 25 ans à charge (sans limite d'âge si handicap).

C'est ainsi que toutes les prestations et tous les avantages qui sont proposés par les ASCEE et la FNASCE ne peuvent bénéficier qu'à l'adhérent et ses ayants droit.

Les ASCEE ont un **budget propre** dont les recettes proviennent essentiellement des cotisations des adhérents et de la subvention de la FNASCE qui reçoit une somme au titre de l'action sociale de nos ministères, par le biais d'une convention pluri-annuelle d'objectifs, et la redistribue aux ASCEE.

Les ASCEE sont gérées par **des agents bénévoles** qui assurent la bonne gestion des comptes et le bon fonctionnement de l'association en proposant des actions dans le respect de nos valeurs qui sont **le sport, la culture et l'entraide**. Dans le cadre de l'entraide les ASCEE mettent à la disposition des adhérents des unités d'accueil, moyennant une participation financière aux frais de gestion et d'entretien (voir fiche sur les Unités d'Accueil).

Chaque adhérent s'engage à respecter ces règles en cotisant et en signant sa fiche d'adhésion, notamment pour le RGPD et les autres points figurant sur la fiche. Le comité directeur peut décider de prendre des sanctions en cas de manquement à ces règles.

Pour le comité directeur
La présidente de l'ASCEE07
Signé
Anne Bayre